



CHARTRE

SERVICE A LA PERSONNE

La qualité est notre point d'honneur.

Les intervenants ainsi que l'entreprise devront vous respecter dans votre quotidien et votre cadre de vie ;

L'intervenant devra respecter les horaires et services fixés selon le contrat ;

Le secret professionnel, la confidentialité devront être respectés par l'intervenant ainsi que l'entreprise ;

Préserver l'autonomie et prévenir ;

Réduire l'isolement ;

Nous assurons la coordination avec votre médecin, infirmière ;

Des entretiens sous forme de réunions avec les intervenants pour établir un temps de transmissions ;

Vous avez le droit à des services personnalisés ;

L'entreprise se déplace chez vous pour mieux comprendre votre demande ;

Afin de réaliser une prise en charge rapide et adaptée à vos besoins l'entreprise réalisera une démarche de soins ;

L'entreprise s'engage à faire un suivi rigoureux sur rendez-vous à votre domicile pour une recherche totale de satisfaction ;

L'entreprise ainsi que l'intervenant s'engagent à une totale écoute et à vous apporter une réponse adaptée ;

Une présence rassurante et une prise en charge en toute confiance et dans la dignité.